



VILLE D'AUCHY-LES-MINES

Département du Pas-de-Calais – 62138

**ARRÊTÉ MUNICIPAL N°273/2024 ARRETE REGLEMENTANT
UNE INTERDICTION DE STATIONNEMENT PARKING RUE IGNACE HUMBLOT
(intersection rue Raoul Briquet)
POUR SIA HABITAT LE 18-10-2024 DE 11H00 à 17h00**

Monsieur le Maire de la commune d'Auchy-les-Mines

Vu le Code des Communes,

Vu le Code de la Route,

Vu l'arrêté municipal du 19 juin 1973 portant réglementation sur la circulation et le stationnement à l'intérieur de la Commune.

Demande formulée par Monsieur DELESALLE Cyril, Gestionnaire Clientèle Technique chez SIA habitat.

ARRETE :

Article 1 – A l'occasion d'une campagne de sensibilisation organisé par SIA Habitat afin de sensibiliser ses locataires de la commune sur divers sujets et pouvoir installer un camping car, le stationnement sera strictement interdit sur les 4 places du parking se trouvant à l'intersection des rues Ignace Humblot et rue Raoul Briquet, comprenant une place GIG-GIC.

Cette interdiction sera effective le **Vendredi 18 Octobre 2024 de 11h00 à 17h00.**

Article 2 – Toute infraction au présent arrêté sera poursuivie conformément à la réglementation en vigueur. Les véhicules se trouvant stationnés au niveau de ses 4 places, seront verbalisés et mis en fourrière.

Article 3 –

- Le Commissaire Divisionnaire ALOE du Commissariat de Béthune,
 - Le Major Hervé ÉVRARD du Commissariat d'AUCHY les MINES,
 - La Police Municipale d'AUCHY les MINES,
- sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté dont ampliation sera transmise à :
- Le Lieutenant Jean-Pierre TOURNAY du Centre de Secours de Haisnes,
 - Monsieur le Directeur du SMUR URGENCES de l'hôpital de Béthune,
 - Le Syndicat Mixte des Transports Artois-Gohelle à Lens.

Fait à AUCHY les MINES, le 26 Septembre 2024,

Monsieur le Maire,

Jean-Michel LEGRAND.
